

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

DU SICTOM VELAY PILAT

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2024

L'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), un débat au Sein du Conseil Syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de l'EPCI.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président présente les informations requises :

Orientations générales

- Optimisation du service de collecte par le déploiement de colonnes sur l'ensemble du territoire en remplacement des bacs individuels et collectifs
- Achats de colonnes aériennes et semi-enterrées
- Renouvellement de véhicules : camions grue, télescopique, bennes
- Poursuivre la mise en place de l'informatique embarquée sur les nouveaux véhicules
- Construction d'une nouvelle déchèterie sur la commune de St-Just Malmont
- Poursuite de la valorisation des déchets verts en filière agricole
- Poursuite du traitement des déchets verts et du bois
- Evolution des coûts des marchés de prestations et de fournitures
- Transfert de la compétence « traitement des déchets » au SYMPTTOM et participations mensuelles à verser
- Développement du compostage individuel, collectif
- Intensification de la communication

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont impactées comme suit :

CHARGES A CARACTERE GENERAL

- Hausse du coût des prestations de traitement et évacuation du bois pré broyé, traitement des déchets verts en broyat conformément aux recommandations de la DREAL (plus de quantité à traiter)
- Coût des énergies
- Prestation de traitement des encombrants à payer au SYMPTTOM sur une année pleine
- Hausse du coût des contrats de prestations de servies (traitement du bois, mise en balle des cartons de déchèterie, collecte du verre, maintenances...)
- Conventions avec les recycleries pour formation des gardiens et actions de sensibilisation
- Location d'un camion grue afin d'assurer la collecte des colonnes pour 6 mois
- Formation CACES grue pour chauffeurs PL ...

CHARGES DE PERSONNEL

- En baisse suite à l'organisation à venir :
 - Suppression de 2 camions BOM en 2024
 - Déploiement de colonnes collectées en camion-grue nécessitant un seul chauffeur

AUTRES CHARGES

- Virement à la section d'investissement de l'ordre de 380 255 €
- Amortissement en nomenclature M57 dès la mise en service du bien (au lieu de N+1) de l'ordre de 505 000 € (en hausse en raison de l'acquisition de colonnes et camions-grue)

PRE-COLLECTE	221 270 €
DECHETERIE	132 940 €
COLLECTE	86 000 €
STRUCTURE	45 000 €
COMPOSTAGE	17 350 €
COMMUNICATION	2 440 €
TOTAL	505 000 €

- Contribution à verser au SYMPTTOM dans le cadre du transfert de compétence traitement : estimée à +5% par rapport à 2023
- Charges financières en hausse en raison des intérêts d'un emprunt de 1 million d'euros à prévoir pour l'acquisition de matériel (colonnes...)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement reporté sera de l'ordre de 876 113 € du fait d'un résultat de fonctionnement excédentaire en 2023 d'environ + 638 201 €.

Le résultat est excédentaire grâce au transfert exceptionnel d'investissement en fonctionnement de 920 000 € accordé conjointement par la DGFIP et la DGCL.

Les recettes prévisionnelles sont budgétisées en tenant compte :

- De l'estimation de la part de reversement du SYMPTTOM pour la prestation effectuée par les agents du SICTOM au titre de la compétence traitement de l'ordre de 150 000 €.
- De l'estimation des recettes de reprise matières et soutiens en déchèterie de l'ordre de 100 000 €.
- Les recettes provenant de CITEO sont désormais perçues par le SYMPTTOM.
- De l'augmentation de la contribution des Communautés de Communes à hauteur de 5% comme prévu dans la prospective financière. La contribution supplémentaire demandée est de l'ordre de 194 148 € pour l'ensemble des trois communautés de communes adhérentes soit une participation globale de l'ordre de 4 102 442 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Estimation des amortissements des subventions : 34 200 €

Estimation du remboursement du capital des emprunts : 145 000 €

Equipements matériels/Travaux envisagés

- Outils de communication
- Travaux de Génie Civil pour l'implantation des colonnes
- Acquisition de 2 camions-grue, installation de la géolocalisation sur camions non équipés et sérigraphie
- Acquisition de bennes pour les déchèteries
- Acquisition d'un télescopique pour l'ISDND
- Acquisition d'autres matériels roulants
- Acquisition de colonnes aériennes et semi-enterrées pour les flus de tri sélectif, d'OM et de verre
- Acquisition de container pour le réemploi en déchèterie
- Agrandissement de la déchèterie de St-Just Malmont
- Acquisition de composteurs et bioeaux
- Remise en état du local administratif et technique
- Matériel informatique de bureau

1 449 202.80 € sont intégrés aux restes à réaliser de 2023.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution reporté : 1 544 474.57 €
Cessions d'immobilisations : 55 000.00 €
Amortissements : 505 000.00 €
FCTVA : 130 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement : 380 255.00 €

Les subventions : Prévisions de réception d'un acompte de CITEO relatif à l'appel à projet Collecte

Emprunt : 1 000 000 €

Dette estimative 2024 :

Annuités	200 000 €
Capital	145 000 €
Intérêt	55 000 €

Le Président,

Frédéric GIRODET

SICTOM VELAY-PILAT
13, route de l'innovation
Z.I. La Garnasse - La Font du Loup
43240 SAINT JUST MALMONT
Tél. 04 77 35 69 64
email : accueil@sictomvelaypilat.fr